

AVERTISSEMENT : INFORMATION SUR LE PLU A LIRE OBLIGATOIREMENT AVANT TOUT USAGE !!!**LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

Janvier 2006

DETAIL DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE OFFICIEL DE LA SERVITUDE	DETAIL DE LA SERVITUDE	DATE DE L'ACTE OU TEXTE PERMETTANT DE L'INSITUER	MINISTERE OU SERVICE DEPARTEMENTAL RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
A1 _	- Forêt domaniale du massif de la gardiole - Forêt communale de Fabregues	Arrêtés du 12.11.1943 31.03.1965 14.03.1974	O.N.F.
AC 1	- Vestiges de l'Oppidum de la Roque, parcelles n° 420 et 426 à 442 section B du cadastre - Eglise - Domaine du vieux Mujolan avec la tour, l'ancien prieuré et l'ancienne chapelle St Michel	CI M.H. le 04.11.1960 Inv. M.H. 30.05.1947 Inv M.H. 22.07.1991	S.D.A.
AC 2	-Massif de la Gardiole NOTA: les plans cadastraux peuvent être consultés à la DRAE (feuille F3 du dossier Site)	Site classé 25.02.1980	DIREN
AR6	- Champ du tir de la madeleine	Décret du 25.05.1961	Armée de terre
AS 1	- Captage de Maurin - Captage de Karland	D.U.P. du 05.09.1986 08.10.1986	D.D.A.S.S.
I 3	- Canalisation de gaz	Décret du 11.06.1970	D.D.I.R.
I 4 complétée (février 84)	Ouvrages existants -ligne à 2 circuits 225 kv MONTPELLIER- TAMAREAU I et II (sur le territoire de la commune	DUP du 22.02.1978	EDF-CRTT SUD OUEST 44 av.de Muret

	, cet ouvrage est réalisé à deux termes sur une distance de 4.2km		31052 TOULOUSE CEDEX
	- Ligne à 225 kv BALARUC - MONTPELLIER (sur le territoire de la commune, cet ouvrage est réalisé à 2 termes sur une distance de 800m)		
	- Ligne à 63 kv BALARUC - MONTPELLIER		
	- Ligne à 63 kv BALARUC-MIREVAL		
	- poste de 63 kv/MT de Gardiole		

CODE OFFICIEL DE LA SERVITUDE	DETAIL DE LA SERVITUDE	DATE DE L'ACTE OU TEXTE PERMETTANT DE L'INSTIUER	MINISTERE OU SERVICE DEPARTEMENTAL RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
Int 1	- Cimetière neuf de FABREGUES	Code communal	Mairie de FABREGUES
PM 1	-Risques naturels	Arrêté du 4 novembre 2002	Mairie de Fabrègues.
EL 6	- RN 113 - Autoroute A 9		D.D.E. MONTPELLIER
PT 2	SERVITUDE SUPPRIMEE		
PT 3	DOTRN Câble 489-03 CAPESTANG - MONTPELLIER Câble 521 MONTPELLIER - SETE Câble 181.05 BEZIERS - MONTPELLIER Câble n° 34 RGN 171 MONTPELLIER - FABREGUES	Arrêté du 20.01.1981 DUP N° 1183 du 21.05.80 Arrêté du 04.01.1960 Pas d'arrêté pas de servitude	FRANCE TELECOM L.R (DOT) MONTPELLIER
T 1	-Emprise SNCF	Loi du 15.07.1845	S.N.C.F.

Pour les servitudes AS1 – I 3 – I4, il est nécessaire d'appliquer

- les arrêtés du 18 avril 1984 et 9 juillet 1972 (protection civile)
- le décret n° 91-1147 du 14 Octobre 1991 relatif aux travaux effectués à proximité d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transports ou de distribution.

La modification porte sur la servitude Int1 qui ne s'applique qu'au cimetière neuf, et sur la servitude PM1 rajoutée à la liste.

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

A1	Servitudes de protection des bois et forêts soumis au régime forestier
AC1.	Servitudes de protection des monuments historiques
AC2	Servitudes de protection des sites et monuments naturels
AS1	Protection des périmètres de captage d'eau potable
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir
Int 1	Servitudes au voisinage des Cimetières
EL6	Servitude grevant les terrains nécessaires aux routes nationales et aux autoroutes
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radio électriques(<i>SERVITUDESUPPRIMEE</i>)
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
T1	Servitudes au voisinage des voies ferrées
PM1	Risques naturels